



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Jeudi 07 septembre 2017
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers absents :	04
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 07.08.2017.

Accord à l'unanimité

2. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Lotissement Communal « Les Mazès III ».

Monsieur CALCOEN Guy rappelle au Conseil Municipal que le lotissement communal « Les Mazès III » est clos depuis décembre 2016. Il les informe que les services de l'état sollicitent un dernier Compte Administratif qui indique un résultat à zéro. Il leur présente le Compte Administratif et le Compte de gestion 2016 à voter.

**Vote à l'unanimité des membres présents
(hors présence du Maire Christian LAPALU)**

3. Délibération pour diverses décisions modificatives au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2017 pour permettre la régularisation des opérations comptables suite au remboursement de l'avance forfaitaire qui a été faite à l'entreprise COLAS, la création d'une opération d'investissement et permettre le paiement des factures suivantes :

- AG Mécanique Entreprise (1 915.20 €) protection climatisation Salle des Fêtes.
- Entreprise DIAZ (1 729.20 €) Installation d'une climatisation.

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2017 sera modifié de la façon suivante :

Fonctionnement ⇨

▪ 022 Dépenses Imprévues	(-) 2 500.00 €
▪ 6745 Subv. Aux personnes de droit privé	(+) 1 730.00 €
▪ 6411 Personnel Titulaire	(+) 770.00 €

Investissement ⇨

Opération. 33 – Aménagement sécurité Traverse Agglo (op. d'ordre).

- 2315 – 041 Installation Mat. Outil. Mob. (+) **10 705.98 €**
- 238 – 041 Avances Versées Com Immob. (+) **10 705.98 €**

• **Création de l'opération n°39 « Station de Lavage Intercommunale »**

- 2112–22 (op 22) Terrain de Voirie (-) **3 108.00 €**
- 2041411 – 39 (op 39) Subv. Cne GFP Bien Mob. Mat. (+) **1 188.00 €**
- 2313 – 15 (op 15) Constructions (+) **1 920.00 €**

Accord à l'unanimité

4. Délibération pour Aide à un petit commerce de proximité « La Guinguette de Ventenac ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur NEBCHI Mustafa gérant de « La Guinguette de Ventenac » commerce de proximité au village (pain, épicerie...), qui sollicite la mise en place d'une climatisation au local de la « Guinguette de Ventenac » pour travailler dans des conditions acceptables (froid mais surtout chaleur insoutenable en été). Le chiffre d'affaire de ce commerce ne permet pas d'envisager cette amélioration nécessaire au bon fonctionnement du service.

En conséquence, et dans un souci d'Aide et maintien de ce petit commerce de proximité Monsieur le Maire propose la mise en place d'une climatisation par la commune sur ce local (coût 1 729.20 €). Cette dépense sera prévue à l'article 6745 du Budget Primitif 2017.

Accord à l'unanimité

5. Délibération pour modifier le Tableau des effectifs communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs communaux pour créer le grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet au 1^{er} septembre 2017 ceci suite à l'avancement de grade de Mme MIRON Rose-Marie. Après avis de la commission administrative paritaire une délibération pour supprimer l'ancien grade sera prise.

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour création d'une régie recettes borne de remplissage Halte Alexandre PECH.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'une borne à eau sur la halte Alexandre Pech, il les informe qu'il convient de créer une nouvelle régie recette pour ce service et propose la vente du jeton à 2 € pour 500 litres d'eau.

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour instaurer une caution pour prêt de matériel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'instaurer une caution de **300.00 €** (chèque) pour tout prêt de Matériel. Si le matériel emprunté est détérioré ou manquant le preneur devra, avant restitution de la caution régler à la commune le coût exact du matériel détérioré ou manquant. Un état des lieux sera également effectué avant et après le prêt, pour s'assurer de la propreté et du bon état du matériel. Monsieur le Maire propose une caution de 300.00 €.

Accord à l'unanimité

7. Délibération pour approbation du Transfert de Charges CLET (commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges) de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire indique à ses collègues que :

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) en date du 07/08/2015,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L 5211-5 alinéa II du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la loi NOTRé a transféré aux intercommunalités les compétences suivantes :

- Zones d'activités
- Tourisme (sauf pour les stations classées qui n'ont pas souhaité transférer cette compétence)

Considérant qu'il convient dès lors de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne l'actif et le passif relatifs aux dites compétences,

Considérant qu'à cet effet, une commission, dans laquelle siège toutes les communes, a approuvé un rapport évaluant l'ensemble des dépenses et des recettes transférées.

Il propose :

- **D'approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20/06/2017
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout document relatif à ce projet.

Accord à l'unanimité

8. Délibération pour approbation du changement de siège du SIVOS Ventenac/Sainte-Valière.

Annulation de ce point.

9. Devis ALTRAD pour achat « Fontaine à Eau ».

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société ALTRAD pour l'achat d'une fontaine à Eau, et propose que ce point soit revu pour prise en compte au Budget Primitif 2018.

Accord à l'unanimité

10. Projet de réhabilitation du Bâtiment de l'Ancienne Mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les plans du projet de réhabilitation du Bâtiment de l'ancienne Mairie qui comportera à l'étage 2 appartements au rez-de-chaussée bibliothèque et Salle du Conseil Municipal. Affaire à suivre.

11. Courrier du SYADEN pour information du Conseil Municipal.

Notification de subvention du (15 000 €) sur l'éclairage public rue du contre canal.

Fin de séance 19 h 45

Le Maire,

Christian LAPALU.